MÉTROPOLE DE LYON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance de **8 juillet 2026**

Membres du conseil d'administration			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
11	6	2	3

Date de convocation le

Présidente: Madame Houria **LAGOUNE**

Secrétaire de séance : **Madame Aude DE KERAUTEM**

59_2026

Autorisation de signer le marché - Chèques d'Accompagnement Personnalisés

Rapporteur : Madame LAGOUNE

Présents :

Houria **LAGOUNE**, David **TOUNKARA**, Nadyah **ABDEL SALAM**, Zyneb **BOUAZZA**, Dalila **BARKATI**, Louisette **DELGADO GOMES**

Procuration :

Abdelkader **LAHMAR** donne pouvoir à Houria **LAGOUNE**, Emmanuelle **CANDELA** donne pouvoir à Nadyah **ABDEL SALAM**

Absents :

Kaoutar **DAHOUM**, Jaafar **GREINCH**, Geneviève **ROBIN**

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en étroite liaison avec les institutions publiques et privées intervenant sur le territoire, conformément à l'article L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles.
Dans le cadre de ses compétences, le CCAS propose aux vaudais en difficultés un dispositif au titre des Aides facultatives venant en complément des dispositifs légaux et réglementaires.
Ce dispositif déploie notamment une aide alimentaire et d'hygiène aux plus démunis qui prend la forme de la remise de Chèques d'accompagnement personnalisé permettant l'achat de denrées alimentaires et de produits d'hygiène.
Ces Chèques d'accompagnement personnalisé sont commandés auprès d'un prestataire.
Conformément aux articles L.2120-1, R.2124-1 et R.2161-1 à R.2161-5 du Code de la commande publique, une procédure d'appel d'offres ouvert pour la consultation des entreprises a été engagée le 29 janvier 2026.
La consultation portait sur un lot unique sans montant minimum, avec un montant maximum annuel de 129 600€ TTC et un montant maximum pour la durée totale de l'accord-cadre de 518 400€ TTC.
Ce lot constitue un accord-cadre s'exécutant par l'émission de bons de commande au fur et à mesure des besoins.
Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire, conclut pour une durée de 12 mois à compter de sa notification, reconductible trois fois sans que la durée totale ne puisse excéder quatre ans.
Les offres reçues ont été analyses selon les critères suivants :
- critère 1 - Valeur technique, notée sur 60 points ;
- critère 2 - prix des prestations, noté sur 40 points.
Au terme de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres (CAO), réunie le 1er juillet 2026, a classé les offres et choisi l'entreprise suivante :

N° lot	Dénomination du lot	Entreprise choisie
1	Émission et fourniture de chèques d'accompagnement spécialisé	UP COOP

Aux termes de l'article R.2152-6 du Code de la commande publique, les offres sont classées par ordre décroissant en appliquant les critères d'attribution.
Si le candidat retenu ne peut justifier de la régularité de sa situation fiscale et sociale, l'accord-cadre est attribué au candidat suivant. Ce classement est porté au procès-verbal de la Commission d'appel d'offres.
En conséquence je vous propose :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Madame la Vice-présidente du CCAS à signer le lot de l'accord-cadre relatif à l'émission et la fourniture de chèques d'accompagnement personnalisé avec l'entreprise choisie par la Commission d'Appel d'Offres, sous réserve qu'elle produise les attestations fiscales et sociales, et à prendre toute mesure d'exécution relative à cet accord-cadre.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, décide,

- D'AUTORISER Monsieur le Président ou Madame la Vice-présidente du CCAS à signer le lot de l'accord-cadre relatif à l'émission et la fourniture de chèques d'accompagnement personnalisé avec l'entreprise choisie par la Commission d'Appel d'Offres, sous réserve qu'elle produise les attestations fiscales et sociales, et à prendre toute mesure d'exécution relative à cet accord-cadre.

Suffrages exprimés	**8**	
Vote(s) Pour	**8**	Abdelkader **LAHMAR**, Houria **LAGOUNE**, David **TOUNKARA**, Nadyah **ABDEL SALAM**, Emmanuelle **CANDELA**, Zyneb **BOUAZZA**, Dalila **BARKATI**, Louisette **DELGADO GOMES**

Vote(s) Contre	**0**	
Abstention(s)	**0**	
Ne prend pas part au vote	**0**	

Ainsi fait et délibéré le mercredi 08 juillet 2026.

La présidente de séance

Madame Houria **LAGOUNE**

Le secrétariat de séance

Madame Aude DE KERAUTEM

de Vaulx-en-Velin
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

